



JMPC2018

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE - DPC
(Article 4 – Loi n° 71-575 du 16 juillet 1971
tenant compte des modifications de la loi sociale du 17 janvier 2002)**

La présente convention règle les rapports entre :

**Association DOM-CICA-31
54 Rue Saint Rome
31000 TOULOUSE
Tél : 06 68 38 52 11**

Déclaration d'activité enregistrée : n°**73 31 07509 31**
Enregistrée à la préfecture de Haute Garonne
N° Siret : 78860281100028
ANDPC N° : 3683

Représentée par : Madame Sylvie ALCAÏDE DELL'OVA, Présidente

ET

L'établissement
Adresse
Ville et code Postal
Email
Téléphone
Représenté par

ARTICLE I – OBJET DE LA CONVENTION

L'Association DOM-CICA-31 organise le programme DPC intitulé :
8^{ème} Edition : Journées Midi-Pyrénéennes Cicatrisation - Programme N° 36831800002

L'objet, le contenu et les moyens pédagogiques de cette action sont définis dans le programme correspondant ci-joint. La formation est accessible à toute infirmière qui souhaite améliorer ses connaissances sur la prise en charge des plaies.

Orientation nationale dans laquelle le programme s'inscrit :

- Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient,
- Coordination des soins entre médecin et infirmières
- Amélioration de la pertinence des soins
- Education pour la santé
- Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes
- Retour à domicile après hospitalisation du patient avec plaies

Date : 15 et 16 mars 2018

Lieu de la formation : Centre de Congrès DIAGORA
150 rue Pierre Gilles de Gennes
31670 TOULOUSE LABEGE

Etape 1 : Non présentiel du 01 au 14 Mars 2018
Etape 2 : Présentiel : les 15 et 16 Mars 2018
Etape 3 : Non présentiel du 22 Mars au 6 Avril 2018

Cette action est classée dans la catégorie des stages, formations : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

ARTICLE 2 : EFFECTIF

Notre formation accueillera :

Nom :
Prénom :
Fonction :
N° Adeli personnel de l'agent (**Obligatoire**) :
Email personnel de votre agent (**Obligatoire**) :

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

Le tarif DPC de la formation est de : **280€ par personne, soit ... x 280 €**
Soit un total de : € TTC à régler par chèque à l'ordre de **THERENVA** ou par virement bancaire (IBAN FR76 1558 9351 1304 7524 7284 074). Une attestation DPC sera délivrée par l'Association DOM-CICA-31 à l'issue des trois étapes désignées sur l'Article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

Conférences, Ateliers pratiques, Validation par QCM pré-test et post-test

ARTICLE 6 : DEDIT OU ABANDON

Du fait de DOM-CICA-31

L'association DOM-CICA-31 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 8 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.
L'association DOM-CICA-31 en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de l'association DOM-CICA-31.

Du fait du client

Pour les demandes d'annulation confirmée par courrier postal, courrier électronique ou télécopies reçues, moins de 8 jours avant le début de l'action de formation ou en cas de demandes d'annulation ou absences survenues après le début de l'action de formation, l'association DOM-CICA-31 se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

ARTICLE 7 : DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur ce litige.

Fait à, en deux exemplaires, le

Pour l'établissement
(Nom et qualité du signataire)

L'organisme de formation
DOM-CICA-31
Madame Sylvie ALCAIDE DELL'OVA
Présidente